

AVIS DE CONVOCATION

Réunion du comité consultatif de l'enfance en difficulté

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, conseiller scolaire, CSViamonde
M^{me} Chloë Robert, conseillère scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Toronto
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter
M^{me} Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M. Wadih Beheit, représentant de La clé d'La Baie

Vous êtes par la présente convoqué-e à la

Réunion du : **Comité consultatif de l'enfance en difficulté**

Date : **Le 23 avril 2019**

Heure : **de 17 h 30 à 19 h**

Lieu : **Siège social de Toronto
116, Cornelius Parkway
Toronto, ON M6L 2K5**

***Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence
ou de retard le jour même de la réunion :***

(416) 523-2005

**COMITÉ CONSULTATIF
DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

**Le 23 avril, de 17 h 30 à 19 h
Siège social - 116, Cornelius Parkway, Toronto**

ORDRE DU JOUR

Rencontre 7 – de 17 h 30 à 18 h 10

La rencontre sera présidée par : à déterminer

1. Appel des membres
2. Affaires courantes :
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Déclaration de conflit d'intérêts
 - 2.3 Adoption des procès-verbaux n° 5 et n° 6 de la réunion du 19 février 2019
 - 2.4 Questions découlant de la réunion du 19 février 2019
3. Présentation : Foire *Un monde d'inclusion* (2 documents)
4. Priorités 2018-2019 pour les services aux élèves
5. Levée de la réunion

**COMITÉ CONSULTATIF
DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

**Le 23 avril 2019, de 18 h 20 à 19 h
Siège social - 116, Cornelius Parkway, Toronto**

ORDRE DU JOUR

Rencontre 8 – de 18 h 15 à 19 h

La rencontre sera présidée par : à déterminer

1. Appel des membres
2. Affaires courantes :
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Déclaration de conflit d'intérêts
3. Plan annuel de l'enfance en difficulté (Consultation)
4. Accessibilité
5. Personnel enseignant ayant des qualifications additionnelles en EED
6. Correspondance :

Bluewater DSB – Lettre projet de Loi 44 - TSAF
Durham CDSB – Financement de l'éducation, ratio d'élèves/titulaire
Durham CDSB – Financement de l'éducation, prestation de services en autisme
7. Tour de table - Annonces des organismes
8. Dates des prochaines réunions

Réunion no. 9 : le 7 mai 2019

Réunion no. 10 : le 4 juin 2019 (changement de date en raison du comité de vérification le 11 juin)
9. Levée de la réunion

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR
RENCONTRE NO 7

NON ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N° 5 DU
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

Le 19 février 2019

Le comité tient la rencontre n° 5 de 18 h 50 à 19 h 50 dans la salle du Conseil sis au 116, Cornelius Parkway, Toronto et par audioconférence sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres présents :

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Toronto (coprésidente du comité) (par audioconférence)
M. Benoît Fortin, membre du Conseil, CSViamonde (coprésident du comité)
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Chloë Robert, membre du Conseil, CSViamonde
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Membres absents :

M. Wadih Beheit, représentant de La clé d'La Baie
M. Éric Lapointe, membre du Conseil, CSViamonde

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim
M^{me} Marie-France Tousignant, directrice des services aux élèves
M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Stéphanie Penton, appuyée par M^{me} Manoushka Aimable, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

La motion est adoptée.

2. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR **RENCONTRE NO 7**

Réunion N° 5 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 19 février 2019

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES NO 3 ET NO 4 DU 11 DÉCEMBRE 2018

Conseillère Robert, appuyée par M^{me} Stephanie Penton, propose :

QUE les procès-verbaux des rencontres n° 3 et n° 4 du 11 décembre 2018 soient approuvés.

La motion est adoptée.

4. RAPPORTS FINANCIERS :

4.1 États financiers 2017-2018

Le surintendant des affaires présente un rapport faisant état d'une comparaison entre les dépenses réelles pour l'enfance en difficulté au budget révisé, et ce pour la période de septembre 2017 à août 2018.

Lors de sa présentation, il apporte des précisions sur les questions posées. À la suite des échanges de vues, conseillère Robert, appuyée par M^{me} Stephanie Penton, propose :

QUE le rapport en date du 19 février 2019 sur les états financiers 2017-2018 pour l'enfance en difficulté soit reçu.

La motion est adoptée.

4.2 Budget révisé 2018-2019

Les membres du comité passent en revue le budget révisé 2018-2019 et lors de sa présentation sur ce dossier, le surintendant des affaires répond aux questions posées.

À la suite des échanges de vues, M^{me} Stephanie Penton, appuyée par M^{me} Marguerite Schabas, propose :

QUE le rapport en date du 19 février 2019 sur le budget révisé 2018-2019 pour l'enfance en difficulté soit reçu.

La motion est adoptée.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR **RENCONTRE NO 7**

Réunion N° 5 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 19 février 2019

5. DEVOIR DE RAPPORT À LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE

5.1 Obligation de déclarer le besoin de protection des jeunes à la Société d'aide à l'enfance (PPN No 9)

Les membres du comité prennent connaissance du rapport présenté par le surintendant de l'éducation, à titre de renseignement, portant sur les changements apportés par le Ministère mettant en évidence la dernière version de la Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille qui est entrée en vigueur le 30 avril 2018.

M^{me} Marguerite Schabas, appuyée par conseillère Robert, propose par la suite :

QUE le rapport en date du 19 février 2019 intitulé « Obligation de déclarer le besoin de protection des jeunes à la Société d'aide à l'enfance » soit reçu.

La motion est adoptée.

5.2 Présentation : Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements

Lors de sa présentation, M^{me} Stephanie Penton, représentante de la Société d'aide à l'enfance, réitère le fait que chaque individu a la responsabilité de protéger les enfants contre toute forme de préjudice, y compris lorsque ces enfants sont victimes de mauvais traitements et de négligence dans leur propre foyer en communiquant promptement à une société d'aide à l'enfance tout soupçon de maltraitance. Puis, elle explique quand et comment un individu doit s'y prendre pour faire une déclaration formelle à la Société d'aide à l'enfance (SAE) voire dans le cas de personnes qui exercent des fonctions professionnelles ou officielles. Elle donne ensuite un aperçu des étapes qu'entreprend la SAE quand celle-ci reçoit une plainte d'un individu quelconque.

Conseillère Robert demande s'il serait possible d'obtenir le nombre de signalements à la SAE à Viamonde. Le surintendant de l'éducation renvoie à la page des faits et chiffres de l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance. <http://www.oacas.org>

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR **RENCONTRE NO 7**

Réunion N° 5 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 19 février 2019

6. CORRESPONDANCE

Les membres du comité prennent connaissance de la correspondance suivante :

- i) La lettre du CSViamonde à la ministre Thompson
- ii) La lettre du conseil scolaire Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB.
Conseillère Robert, appuyée par Mme Stephanie Penton, propose par la suite :

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.

La motion est adoptée.

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion ayant été traités, conseillère Robert, appuyée par M^{me} Stephanie Penton, propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

**Le surintendant de l'éducation
par intérim,**

Le coprésident du comité,

Michel Laverdière

Benoit Fortin

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR
RENCONTRE NO 7

NON ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N° 6 DU
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

Le 19 février 2019

Le comité tient la rencontre n° 6 de 18 h 30 à 19 h 45 dans la salle du Conseil sis au 116, Cornelius Parkway, Toronto et par audioconférence sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres présents :

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Toronto (coprésidente du comité) (par audioconférence)
M. Benoit Fortin, membre du Conseil, CSViamonde (coprésident du comité)
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Chloë Robert, membre du Conseil, CSViamonde
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Membres absents :

M. Wadih Beheit, représentant de La clé d'La Baie
M. Éric Lapointe, membre du Conseil, CSViamonde

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim
M^{me} Marie-France Tousignant, directrice des services aux élèves
M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Marguerite Schabas, appuyée par M^{me} Stephanie Penton, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé avec l'ajout « Changement de date de réunion » au point n° 6.

L'ordre du jour est ensuite adopté tel que modifié.

2. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR **RENCONTRE NO 7**

Réunion N° 6 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 19 février 2019

3. RAPPORT SUR LES FORMATIONS DES SERVICES AUX ÉLÈVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Les membres du comité prennent connaissance du rapport de l'administration portant sur les formations offertes durant l'année scolaire 2018-2019.

Après les échanges de vues à ce sujet, M^{me} Manoushka Aimable, appuyée par conseillère Robert, propose :

QUE le rapport présenté sur les formations des services aux élèves pour l'année scolaire 2018-2019 soit reçu.

La motion est adoptée.

4. L'ÉDUCATION ACCESSIBLE AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS

L'administration présente un rapport faisant état de la politique que la Commission ontarienne des droits de la personne a publié sur l'éducation accessible aux élèves handicapés.

Après avoir passé en revue le rapport et obtenu des précisions du surintendant de l'éducation sur les questions posées, M^{me} Marguerite Schabas, appuyée par conseillère Robert, propose :

QUE le rapport présenté en date du 19 février 2019 intitulé « Politique – L'Éducation accessible aux élèves handicapés » soit reçu.

La motion est adoptée.

5. CORRESPONDANCE

Après avoir pris connaissance de la correspondance suivante, conseillère Robert, appuyée par M^{me} Manoushka Aimable, en propose la réception.

- a) Consortium Centre Jules-Léger, bulletin d'information.
- b) Lettre du Durham DSB au sujet de la somme à incidence spéciale ((SIS)

La motion est adoptée.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

RENCONTRE NO 7

Réunion N° 6 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 19 février 2019

6. TOUR DE TABLE

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autisme Ontario, Metro Toronto Chapter, fait un tour d'horizon des annonces récentes du gouvernement provincial sur le programme d'autisme dont voici un aperçu :

- La mise en place des budgets pour les services aux enfants pour éliminer les listes d'attente.
- Le montant du budget qui variera en fonction de l'âge de l'enfant et du revenu de la famille. L'admissibilité et le montant du financement versé à une famille seront examinés tous les ans.
- L'expansion de cinq (5) centres ontariens de diagnostic du trouble du spectre de l'autisme.
- L'amélioration de la responsabilisation et de la supervision – (améliorer la prestation de services, renforcer la confiance dans les fournisseurs de services et assurer la pérennité à long terme du Programme ontarien des services en matière d'autisme)

Puis elle souligne l'impact que ces annonces auront sur les enfants et leurs familles ainsi que sur d'autres instances :

- Cliniquement, le programme d'autisme est nécessaire pour chaque enfant. Par contre, si l'on offre le même montant à tout le monde sans analyser les besoins de l'enfant, le montant pourrait être inadéquat pour un enfant et en trop pour un autre. Donc, les enfants qui en ont vraiment besoin se verront privés de services, car leurs parents n'auront pas assez de fonds pour subvenir à leurs besoins au niveau de services dont ils requièrent.
- Les parents se sont déjà battus concernant les restrictions d'âge. Un enfant de 6, 7 ou 10 ans est aussi capable d'apprendre qu'un enfant de 5 ans. Et quand l'adolescence arrive, il peut y avoir des comportements difficiles et un enfant bénéficierait de thérapie.
- Un programme intensif de thérapie comportementale coûte environ 75 000 \$ par année. Le gouvernement offre un maximum de 20 000 \$ jusqu'à l'âge de 6 ans. Aucun enfant ne recevra de thérapie intensive.
- Il y a une pénurie de thérapeutes en Ontario. Or, les listes d'attente seront assez longues. Cette situation deviendrait à la longue très difficile à gérer et les enfants n'auront pas le traitement dont ils requièrent. Quand ils auront atteint l'âge scolaire, ils seront admis dans les écoles sans avoir reçu les services dont ils ont besoin. Cette situation représente donc de très gros défis pour les écoles quand ils devront accueillir ces enfants.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR **RENCONTRE NO 7**

Réunion N° 6 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 19 février 2019

Conseillère Robert suggère que les membres qui représentent les organismes fassent une présentation à savoir comment l'on peut mieux les soutenir pour améliorer les services qu'ils offrent.

7. DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

À la suite d'une suggestion du surintendant de l'éducation au sujet de la date de réunion du 16 mai 2019,

M^{me} Stephanie Penton, appuyée par M^{me} Marguerite Schabas, propose :

QUE la réunion prévue pour le 16 mai 2019 soit changée au 7 mai 2019.

La motion est adoptée.

Les deux prochaines réunions auront lieu :

Le 23 avril 2019 - rencontres n° 7 et n° 8

Le 7 mai 2019 - rencontre n° 9

8. LEVÉE DE LA RENCONTRE N° 6

L'ordre du jour étant épuisé, conseillère Robert, appuyée par M^{me} Manoushka Aimable, propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

**Le surintendant de l'éducation
par intérim,**

Le coprésident du comité,

Michel Laverdière

Benoit Fortin

ViaInclusion

**L'école au service de la communauté
et de l'enfance en difficulté**



ViaInclusion

Pour les parents et le personnel enseignant
de la région de Toronto

Le 9 mai 2019
13 heures à 20 heures

École secondaire Étienne-Brûlé
Conseil scolaire Viamonde

Qui participe à la foire **ViaInclusion**

- Des organismes et services de la région de Toronto qui répondent aux besoins de l'enfance en difficulté
- Des conseillères et conseillers pédagogiques et des membres du personnel du CSViamonde en appui à l'enfance en difficulté
- La classe de préparation à la vie (CPV)
- Service de garderie par des étudiants de l'École secondaire Étienne-Brûlé (bénévolat)



Objectif :

Faciliter l'accès et faire connaître aux familles et au personnel enseignant, les programmes et les ressources de la communauté disponibles pour l'enfance en difficulté.

Public cible :

Parents et pédagogues de la région de Toronto



En 2018, la foire a offert plus de 15 différents kiosques offrant différents services pour répondre aux besoins des enfants avec des besoins particuliers.

Une centaine de personnes sont venues à la foire pour chercher des informations.

Cette année, notre objectif est d'offrir environ 30 différents kiosques pour répondre aux besoins de la communauté pour l'enfance en difficulté de la région de Toronto.

Nous voulons assurer une bonne communication de la foire dans toutes les écoles et atteindre plus de membres de la communauté.

POINT NO 3 DE L'ORDRE DU JOUR
RENCONTRE NO 7

Quelques participants à la foire ViaInclusion 2018:

Service de garderie : par des élèves pour des heures de bénévolat

La classe CPV, classe de préparation à la vie de l'École secondaire Étienne-Brûlé, projets et programmation

Conseil scolaire Viamonde (santé mentale, comprendre le processus d'aide et le PEI, douance)

Centre francophone

Surrey Place

Espace Jeunesse

Kerry's Place (Autisme)

Autisme Ontario

Entité 4

Canadian Centre for victims of torture

CASC, CTT

Oasis des femmes,

Toronto Public Health

Camp Kennebec,

Collège Boréal

ACSD - Assistance to Children with Severe Disabilities

FDMT



Quelques services ajoutés cette année :

- Pédayoga (atelier et info)
- Le service de la police de Toronto (atelier et info)
- YMCA (problèmes de jeu, vie saine)
- TNSS (Toronto North Support Services)
- Vrais copains
- Bibliothèque publique de Toronto - MAP (Museum Art Pass)
- Services de l'enfance en difficulté du CSViamonde (information ADHD, santé mentale, etc.)



Commentaires des participants à la foire

POINT NO 3-DE L'ORDRE DU JOUR
Via inclusion
RENCONTRE NO 7

On a trouvé utile :

- La foire présente différents services intéressants.
- Les organismes présents ont fourni des infos utiles et pertinentes qui s'appliquaient bien à nos besoins.
- C'est super et excellent.
- Il y avait beaucoup d'informations importantes.
- Pour mon fils, j'ai trouvé ça utile.
- J'ai trouvé beaucoup d'informations et de programmes dont je n'étais pas au courant.

On a aimé :

- FDMT pour la variété des outils.
- Tous, notamment les centres sensoriels et les organismes d'aide.
- Centre franco.
- Espace Jeunesse.
- Le kiosque du camp Kennebec.

À ajouter : plus d'information ADHD



Prochaines étapes

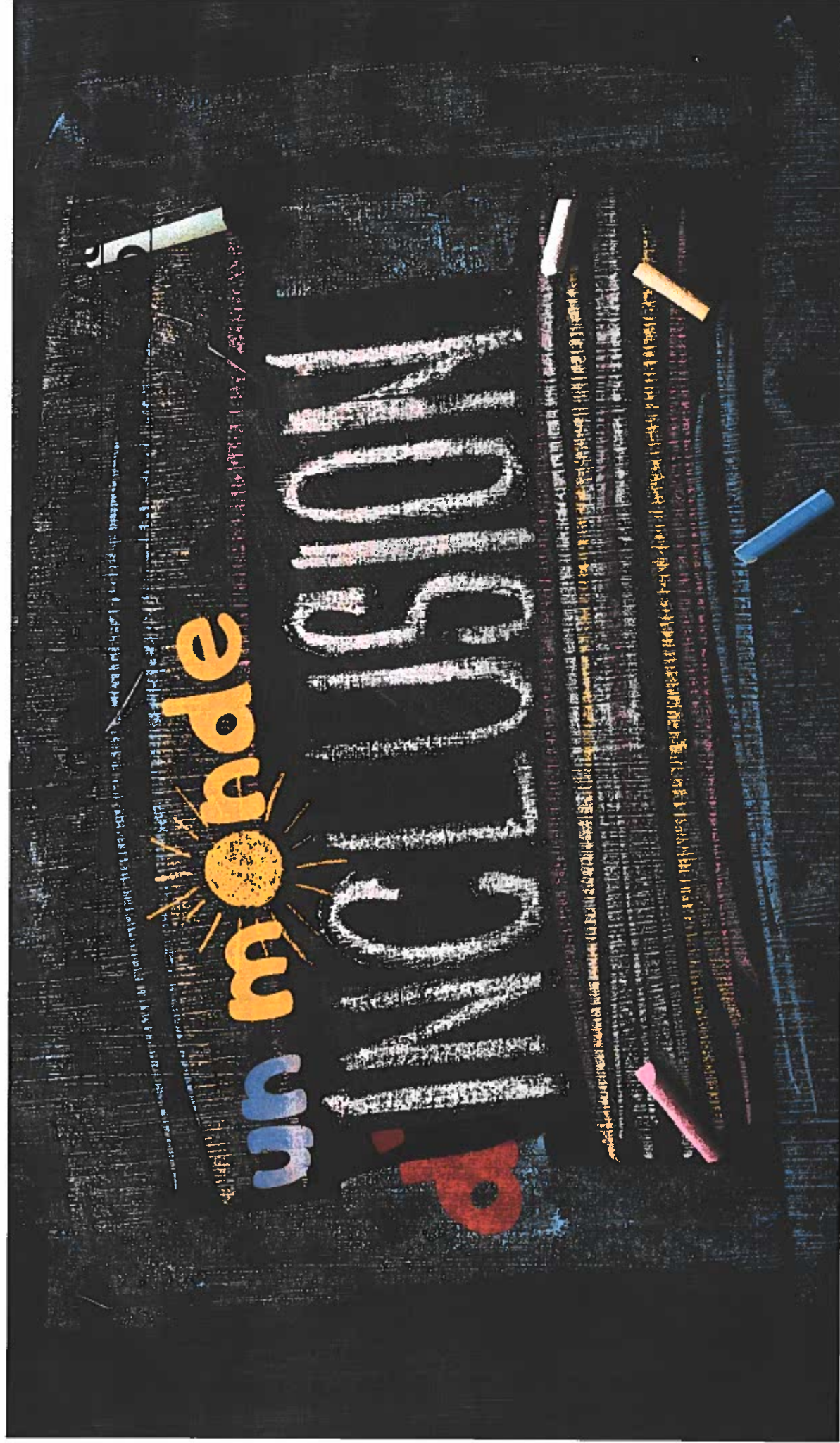
Organiser la foire une 2^e année à l'École secondaire Étienne-Brûlé en portant quelques ajustements selon les commentaires reçus.

Élargir les invitations à plus de parents des écoles de Toronto.

Inviter les parents du CPP.

Explorer la possibilité d'offrir de telles foires dans d'autres municipalités du Conseil.

**possibilité de financement du Ministère de l'éducation avec la subvention de participation des parents (régional)*



Le Salon de ressources d'appui aux élèves ayant des besoins particuliers

École secondaire Étienne-Brûlé

Le 9 mai 2019 de 13 h à 20 h

POINT NO 3 DE L'ORDRE DU JOUR **RENCONTRE NO 7**

tout est possible

**Stationnement et service de
gardiennage gratuits!
Emmenez vos enfants!**

Le 9 mai 2019, plusieurs partenaires se réuniront à l'École secondaire Étienne-Brûlé afin de présenter leurs produits, services et différentes approches pour appuyer l'apprentissage des élèves ayant des besoins particuliers. Que vous soyez membre du personnel enseignant, membre du personnel d'appui ou encore parents, tuteurs ou tutrices, nous vous invitons à venir découvrir les diverses ressources d'appui à votre disposition et qui pourraient vous aider à faire une différence encore plus grande dans la vie des élèves que vous accompagnez dans le développement de leur plein potentiel.

Quand on travaille ensemble pour le bien-être collectif, ***tout est possible***.



École secondaire

Étienne-Brûlé



300, rue Banbury, Toronto
Informations : 416 397-2085



POINT NO 4 DE L'ORDRE DU JOUR **RENCONTRE NO 7**



Le 23 avril 2019

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Priorités 2019-2020 pour les services aux élèves

Selon le calendrier 2018-2019 des rencontres du CCED, nous devions présenter les priorités pour la prochaine année scolaire pour les services aux élèves. N'ayant pas reçu la note de service et les autres documents connexes sur les subventions et les renseignements sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté pour l'année scolaire 2019-2020, nous devons reporter ce point à la dernière rencontre en juin.

À l'heure actuelle, nous avons annoncé au personnel des Services pédagogiques, des Services aux élèves et du Service des écoles sécuritaires et bienveillantes une réorganisation des services au sein du Conseil le 8 avril dernier. Sans égard à la qualité du travail effectué et à l'engagement des membres du personnel qui occupent ses fonctions, le Conseil ne pouvait faire fi des nouvelles normes de financement du gouvernement et a agi de manière proactive et transparente avec le personnel en les retournant dans les écoles.

Par la suite, nous avons pu afficher un nombre réduit de postes par services. Les Services aux élèves ont affiché six postes de conseillères et conseillers pédagogiques en EED. Les entrevues ont eu lieu la semaine dernière. Aucune confirmation de postes n'a encore eu lieu auprès du personnel.

Nous n'avons pas les détails financiers pour le personnel ressource professionnel et paraprofessionnel. Ce qui contribue également à l'annonce des priorités pour l'année scolaire 2019-2020.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 23 avril 2019 intitulé « Priorités 2019-2020 pour les services aux élèves » soit reçu.

Préparé par :
Le surintendant de l'éducation par intérim,

Michel Laverdière

POINT NO 3 DE L'ORDRE DU JOUR **RENCONTRE NO 8**



Le 23 avril 2019

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Plan annuel de l'enfance en difficulté (consultation)

Selon le calendrier 2018-2019 des rencontres du CCED, nous devions lancer la consultation du Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté (PPEED). N'ayant pas reçu la note de service et les autres documents connexes sur les subventions et les renseignements sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté pour l'année scolaire 2019-2020, nous devons reporter le lancement de la consultation à notre prochaine rencontre le 7 mai 2019.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 23 avril 2019 intitulé « Plan annuel de l'enfance en difficulté (Consultation) » soit reçu.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation par intérim,

Michel Laverdière

POINT NO 4 DE L'ORDRE DU JOUR **RENCONTRE NO 8**



Le 23 avril 2019

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Accessibilité

Dans le cadre de la révision du Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté (PPEED) présentement en cours, nous aimerions vous présenter la section sur l'Accessibilité des installations scolaires et vous rappeler le rapport de progression publié chaque année dans le PPEED (annexe 2).

La section 15 – Accessibilité des installations scolaires

Viamonde offre des écoles et des lieux de travail à taille humaine où le respect des différences fait partie du quotidien. L'accessibilité des immeubles et des programmes d'apprentissage est donc une composante essentielle de notre service à la clientèle.

Chaque année, les nouveaux membres du personnel du secteur d'éducation doivent suivre une formation obligatoire comme stipulé dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Depuis 2017, cette formation fait partie de la série de formations du PACFOSS afin de faciliter les suivis requis par le Conseil.

Ces membres visés par cette formation sont :

- le personnel enseignant,
- les aides-enseignantes et aides-enseignants,
- les éducatrices et éducateurs spécialisés,
- les éducatrices et éducateurs en petite enfance,
- les techniciennes et techniciens en bibliothèque.

Pour l'édition du plan de 2019-2020, nous ajouterons une présentation vidéo sur « L'accessibilité des immeubles, des programmes d'apprentissage et de nos services à la clientèle ». <https://youtube/XbFW-NgVBis>. La transcription de la vidéo est disponible à l'annexe 1.

POINT NO 4 DE L'ORDRE DU JOUR **RENCONTRE NO 8**

Plan d'immobilisation

Chaque année, le Conseil approuve des projets en immobilisation, et ce, selon le budget et l'envergure des projets. Le dossier de la santé et sécurité de tous élèves est considéré dans l'identification des priorités du Conseil.

Accès du public au plan

Le public a accès à tous les procès-verbaux du Conseil.

Le public est invité à communiquer avec la direction du Secteur d'immobilisation, d'entretien et de planification au 416 614-5920 pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des projets en immobilisation ou du plan d'accessibilité du Conseil.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre

Selon la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, le Conseil doit élaborer un plan d'accessibilité annuel en consultation avec les personnes handicapées et d'autres personnes.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 23 avril 2019 intitulé « Accessibilité » soit reçu.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation par intérim,

Michel Laverdière

POINT NO 4 DE L'ORDRE DU JOUR

RENCONTRE NO 8

Annexe 1

Transcription vidéo

1. Fort de sa mission, Viamonde offre des écoles et des lieux de travail à taille humaine où le respect des différences fait partie du quotidien. L'accessibilité des immeubles et des programmes d'apprentissage est donc une composante essentielle de notre service à la clientèle.
2. Nos efforts découlent directement de la Loi sur l'Accessibilité de l'Ontario qui prône l'amélioration de l'accès et des possibilités offertes aux personnes handicapées. Il faut tendre à éliminer ou prévenir les obstacles du quotidien afin d'assurer la pleine participation de toutes et tous au quotidien. L'objectif est de rendre la province pleinement accessible en 2025. Cette loi s'applique aux organisations désignées « secteur public » dont les conseils scolaires font partie.
3. Les exigences touchent beaucoup l'accessibilité dans les bâtiments afin d'offrir un parcours sans obstacle lors des déplacements. Cela débute par des espaces de stationnement désignés, des trottoirs plus larges, des rampes d'accès, des systèmes d'ouverture de porte électrique, des indicateurs tactiles de surface en haut des escaliers ou sur les trottoirs pour prévenir d'éventuels dangers.
4. À l'intérieur de l'école, des salles de toilettes doivent être accessibles. Elles sont grandes, la robinetterie est adaptée et des barres d'appui sont installées. L'accès est facilité par un système d'ouverture de porte électrique.
5. Des ascenseurs et des plates-formes mobiles pour fauteuil roulant permettent l'accès à tous les étages d'un bâtiment. Les dispositifs d'alarme incendie doivent intégrer un élément visuel pour aviser les personnes malentendantes. Les identifications des salles doivent être accompagnées de signes en braille alors que des lignes d'orientation au plancher permettent aux personnes semi-voyantes de mieux circuler dans l'école.
6. Désireux que les écoles soient pleinement accessibles en 2025, Viamonde s'est fixé ses propres objectifs. Ceux-ci proposent qu'au moins une école par famille d'écoles soit totalement accessible. Cette école pourra accueillir les élèves et les membres du personnel en grand besoin. De plus, toutes les écoles offriront des installations accessibles de bon niveau, comme mentionné ici.
7. Pour s'assurer d'atteindre ses propres objectifs, le conseil a évalué, en 2015, le niveau d'accessibilité de tous ses bâtiments. Cela a permis de connaître l'ampleur des travaux à réaliser pour rendre les écoles accessibles. Selon le niveau initial de l'accessibilité d'un lieu, les travaux y seront plus ou moins importants.
8. Par exemple: une école présentant un bon niveau d'accessibilité aura besoin d'un investissement de moins de 30 000\$ pour atteindre les normes fixées par Viamonde. Cette somme varie de 30 000 à 100 000 dollars pour une école avec un niveau d'accessibilité moyen et dépasse les 100 000 \$ pour une école peu ou

POINT NO 4 DE L'ORDRE DU JOUR

RENCONTRE NO 8

faiblement accessible. C'est pourquoi les travaux ont été étalés dans le temps. Il faut noter que la province n'a pas alloué de fonds supplémentaires pour rendre les écoles accessibles.

9. Tout nous indique que Viamonde atteindra ses objectifs d'accessibilité en 2025. D'ailleurs, cet été, des travaux de l'ordre de 2,1 millions \$ sont prévus afin d'ajouter un ascenseur à l'École élémentaire Renaissance de Burlington et moderniser celui de l'École secondaire Étienne-Brûlé. Une plate-forme mobile pour fauteuil roulant sera ajoutée à l'Académie La Pinède pendant que des travaux de salles de toilettes seront effectués aux Écoles élémentaires Antonine-Maillet d'Oshawa et L'Envolée de Windsor.
10. Les services aux élèves doivent aussi prendre des mesures d'accessibilité afin que tous les élèves puissent participer pleinement à la journée scolaire. Ces élèves identifiés comme étant en difficulté au sens du ministère de l'Éducation sont répartis dans cinq catégories distinctes, ici mentionnées.
11. Les besoins des élèves sont très variés et demandent des outils ou équipements divers pour faciliter le quotidien des jeunes. Par exemple, les chaises d'activités sur roues ou au sol, faites sur mesure, permettent à l'élève de s'asseoir, de bouger, de manger et de travailler en salle de classe.
12. Les chaises de posture permettent à l'élève de se tenir debout en lui assurant une stabilité au niveau du tronc. Elle ou il peut donc mieux participer aux activités de motricité fine en même temps que ses camarades de classe.
13. Il est également possible de compter sur des équipements spécifiques pour aider les élèves avec leurs besoins hygiéniques. Des tables à langer électriques et des chaises percées sont fort utiles dans les écoles.
14. L'enseignement du braille fait aussi partie de notre quotidien. Il faut d'abord procéder à l'enseignement de l'alphabet.
15. Avant de passer aux mots puis aux phrases.
16. Toute personne souffrant de perte auditive peut profiter des avantages de l'appareil Phonak. Il transmet les paroles de l'enseignant à partir du micro collier. Si l'appareil est branché directement à la tour MF, le son est acheminé aux récepteurs qui se trouvent sur la prothèse-oreille de l'élève.
17. Selon l'élève, il est possible de brancher le Phonak directement à un iPad afin d'entendre sans porter d'écouteurs!
18. Le système MF permet également aux enseignantes et enseignants d'être mieux entendus en salle de classe ou au gymnase. La concentration des élèves en est de beaucoup facilitée parce que la voix de l'adulte prime sur le bruit ambiant.

POINT NO 4 DE L'ORDRE DU JOUR

RENCONTRE NO 8

19. Bien entendu, les élèves peuvent compter sur la technologie numérique pour faciliter leur apprentissage. Clavier adapté et caméra de document sont fort utiles pour agrandir textes et images.
20. D'ailleurs les manufacturiers de logiciels ont bien compris l'importance de l'ordinateur et des tablettes dans la vie des personnes handicapées. De nombreux logiciels et des plates-formes numériques ont été développés spécifiquement pour répondre aux besoins des élèves qui vivent avec diverses anomalies physiques ou cognitives.
21. Les communications du Conseil sont aussi accessibles. Le site Internet et les pages des écoles respectent les normes WCAG 2.0. Il s'agit des normes internationalement acceptées en matière d'accessibilité des sites Internet qui ont été élaborées par un Consortium World Wide Web composé d'une équipe d'experts. Le respect de ces règles facilite l'accès à notre site Web et à son contenu pour toutes et tous.
22. Les communiqués de presse peuvent être fournis en différents formats sur demande, les vidéos officielles sont sous-titrées pour les malentendants.
23. L'autonomie sociale est une compétence essentielle que les élèves doivent acquérir afin de défendre leurs intérêts durant les études et leur vie adulte. Cette compétence est d'autant essentielle pour les élèves qui vivent avec un handicap. Nos immeubles, nos programmes d'apprentissages et nos services visent donc à accroître la confiance et l'inclusion de ces personnes à la société.

POINT NO 4 DE L'ORDRE DU JOUR **RENCONTRE NO 8**

Annexe 2

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE **ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS SCOLAIRES (mars 2017)**

ÉCOLE	Extérieur				Intérieur												
	Nombre de stationnements identifiés	Édifice accessible (trajet du stationnement, système d'ouverture de porte)	Système d'ouverture de portes		Rampe adaptée (oui/non)	Ascenseur (oui/non)	Plateforme élévatrice pour demi-niveaux (oui/non)	Accessibilité des niveaux					Salle de toilette universelle	Salle de toilette accessible (individuelle ou multiple)	Fontaine adaptée	Stroboscope (alarme lumineuse)	
			Non	Partiellement				Sous-sol	Rez-de-chaussée	demi-niveaux	Étages	Scène					
Académie Alexandre-Dumas	2	X			N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	N/A	Non	Oui	Oui	Oui
Académie de la Moraine																	
Académie La Pinède	0		X		N/A	Non	Oui	N/A	Part.	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Part.
Académie de la Tamise	2	X			Oui	Oui	Non	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
Antonine-Maillet	0			X	N/A	Non	N/A	N/A	N/A	Oui	Non	Non	N/A	Non	Oui	Non	Oui
Carrefour des jeunes	2	X			N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui
Centre Vanier	2	X			N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	Non	Non	Non	Non
Charles-Sauriol	3			X	N/A	Oui	Non	N/A	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Champlain	1	X			N/A	Non	Non	N/A	Part.	Oui	N/A	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Collège français	2	X			N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Confédération	3	X			N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	N/A	N/A	Non	Non	Oui	Oui	Non
de Lamothe-Cadillac	2	X			N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
des Quatre-Rivières	3	X			N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	N/A	N/A	Non	Non	Oui	Oui	Oui

POINT NO 4 DE L'ORDRE DU JOUR

RENCONTRE NO 8

du Chêne	2	X				Oui	N/A	Non	N/A	Oui	N/A	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Étienne-Brûlé	3	X				Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Félix-Leclerc	2	X				Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Franco-Jeunesse	4	X				Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Gabriel-Dumont	2	X				Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Gabrielle-Roy	1				X	Non	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Gaëtan-Gervais	2	X				Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Georges- P.-Vanier	0			X		Non	N/A	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Horizon jeunesse	1	X				Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Jeanne-Lajoie	2	X				Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Jeunes sans frontières	3	X				Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
La Fontaine	2				X	Oui	N/A	Non	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
LaMarsh	2	X				Oui	N/A	Non	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
La Mosatique	1				X	Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
La Pommerale	2	X				Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
La Source	2	X				Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui
Laure-Rièse	1	X				Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui
Le Caron	2				X	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non
Le Flambeau	2	X				Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
L'Envolée	1				X	Non	N/A	Non	Non	Part.	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Les Rapides	2	X				Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non
L'Harmonie	2	X				Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non
L'Héritage	1			X		Non	N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	Non	N/A	Non	Non	Non
Louise-Charron	1	X				Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Non	Oui	Oui	Non
L'Odyssée	2				X	Non	N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	Non	Non	Oui	Oui	Oui

RENCONTRE NO 8

Marie-Curie	2	X			Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Non	Oui	Non	Non
Mathieu-da-Costa	1	X			Oui	N/A	Non	Oui	N/A	N/A	Non	N/A	Non	Oui	Non	Oui	Oui
de Lamothe-Cadillac	2	X			Oui	N/A	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Norval-Morisseau	5	X			Oui	N/A	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Nouvel Horizon	2	X			Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Patricia-Picknell	2	X			Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Pavillon de la jeunesse	1	X			Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Pierre-Elliott-Trudeau	1		X		Non	N/A	Non	Non	N/A	N/A	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Renaissance	1	X			Oui	N/A	Non	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Roméo Dallaire	2	X			Oui	N/A	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Ronald-Marion	3	X			Oui	N/A	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Saint-Joseph	0		X		Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Toronto Ouest	7	X			Oui	Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Siège social - Cornelius	2	X			Oui	N/A	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui

POINT NO 5 DE L'ORDRE DU JOUR **RENCONTRE NO 8**



Le 23 avril 2019

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Personnel enseignant ayant des qualifications additionnelles en EED

Le plan pluriannuel de l'enfance en difficulté du Conseil comprend des données à propos des catégories de personnel qui offrent les programmes et services à l'enfance en difficulté (annexe 1). Le plan fournit également des informations détaillées à propos des activités de développement professionnel que le Conseil offre à ses membres du personnel. Nous vous présentons deux rapports à ce sujet par année.

Ce rapport veut montrer une autre forme d'engagement et de dévouement du personnel enseignant à améliorer les résultats scolaires des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation. Le personnel va s'inscrire à ses frais à des cours de qualifications additionnelles (QA) énoncés dans la loi et offerts par les universités francophones. La qualification est ajoutée au certificat de qualification et d'inscription de tout membre qui obtient la note de passage au cours correspondant. Chaque partie comprend 125 heures de travail.

À l'heure actuelle, nous avons 44% de notre personnel enseignant ayant la première partie de la qualification additionnelle en enfance en difficulté pour l'intervention en salle de classe. Le membre enseignant occupant le poste d'enseignante ou enseignant ressource en EED au sein de l'école ou aux services aux élèves comme conseillère ou conseiller pédagogique doit avoir complété le spécialiste.

Total d'enseignants qualifiés au Conseil	Sans qualification en EED	Partie 1	Partie 2*	Partie 3** Spécialisation
967	540	427	269	223
En % en fonction du nombre total d'enseignants	56%	44%	28%	23%

*a réussi les parties 1 et 2 ** a réussi les parties 1, 2 et 3

Les 967 membres du personnel enseignant sont répartis de la manière suivante dans nos écoles :

- 668 enseignants élémentaires dans des écoles M-6.
- 64 enseignants élémentaires dans des écoles M-8.
- 235 enseignants secondaires dans des écoles 7-12.

POINT NO 5 DE L'ORDRE DU JOUR
RENCONTRE NO 8

Ce nombre correspond qu'à la première partie de l'annexe 1.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 23 avril 2019 intitulé « Personnel enseignant ayant des qualifications additionnelles en EED » soit reçu.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation par intérim,

Michel Laverdière

POINT NO 5 DE L'ORDRE DU JOUR

RENCONTRE NO 8

Annexe 1

Personnel de l'enfance en difficulté
1. Enseignante et enseignants de l'enfance en difficulté
1.1 Enseignante et enseignant des classes à retrait partiel
1.2 Enseignantes et enseignants des classes distinctes
1.3 Éducateurs et éducatrices spécialisés
2. Autres enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté
2.1 Enseignantes et enseignants itinérants en comportement
2.2 Enseignantes et enseignants diagnosticiens
2.3 Coordonnateurs et Coordonnatrices
2.4 Conseillers et conseillères / accompagnatrices et accompagnateurs
3. Aides-enseignantes et aides-enseignants
3.1 Aides-enseignantes et aides-enseignants
4. Autre personnel ressource professionnel
4.1 Psychologues
4.2 Psychométriciennes et psychométriciens
4.3 Pédopsychiatre
4.4 Orthophonistes
4.5 Assistantes et Aides-orthophonistes
4.6 Audiologistes
4.7 Ergothérapeutes
4.8 Physiothérapeutes
4.9 Travailleuses et travailleurs sociaux
4.10 Superviseur des travailleuses et des travailleurs sociaux
4.12 Consultantes en autisme
5. Personnel ressource paraprofessionnel
5.1 Personnel pour l'orientation et la mobilité
5.2 Interprètes oraux (pour les élèves sourds)

POINT NO 5 DE L'ORDRE DU JOUR
RENCONTRE NO 8

5.3 Interprètes gestuels (pour les élèves sourds)
5.4 Transcripteurs (pour élèves aveugles)
5.5 Intervenantes et intervenants (pour les élèves sourds)
5.6 Thérapeutes pour la thérapie auditive verbale

POINT NO 5 DE L'ORDRE DU JOUR

RENCONTRE NO 8

Annexe 2

Description des cours de l'Université Laurentienne. Ceux-ci sont aussi offerts à l'Université d'Ottawa.

ÉDUC 1235 QA - Éducation de l'enfance en difficulté, partie 1

La première partie du cours sur l'éducation de l'enfance en difficulté est un préalable pour enseigner à l'enfance en difficulté. Ce cours s'adresse aux enseignantes et enseignants à l'élémentaire et du secondaire qui détiennent les qualifications pour enseigner à la formation générale. Le cours offre la capacité d'offrir une expérience d'apprentissage positive aux élèves est essentielle à la prestation d'un programme d'éducation à l'enfance en difficulté. Les participantes et les participants seront en mesure de combiner leurs connaissances du développement de l'élève et de l'apprentissage en fonction des besoins de l'élève en difficulté. Le cours aborde la théorie et la pratique sous-jacente à l'éducation de l'enfance en difficulté. Le cours explore les points communs entre élèves, la planification et la prestation de programme, l'accessibilité du milieu, la disponibilité des ressources et autres questions liées à l'enseignement et à l'apprentissage. Les attentes en matière d'apprentissage ainsi que les contenus découlent des lignes directrices élaborées par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. (125 heures)

ÉDUC 2235 QA - Éducation de l'enfance en difficulté, partie 2

Le cours menant à la qualification additionnelle Éducation de l'enfance en difficulté, 2^e partie, explore de façon critique, holistique et intégrée les fondements théoriques, le développement des apprenants, la planification et la mise en œuvre des programmes, les pratiques pédagogiques, l'évaluation, le milieu d'apprentissage et les aspects éthiques dont il faut tenir compte dans l'enseignement et l'apprentissage à tous les cycles. Il permet d'approfondir ses connaissances et de se préparer à un rôle de leadership. Les attentes en matière d'apprentissage ainsi que les contenus découlent des lignes directrices élaborées par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. (125 heures)

ÉDUC 3235 QA - Éducation de l'enfance en difficulté, partie 3

La partie 3 du cours de l'éducation de l'enfance en difficulté a pour but d'accroître les compétences et les connaissances du personnel enseignant sur la conception, la prestation et l'évaluation d'un programme d'éducation de l'enfance en difficulté. Il s'appuie sur les attentes énoncées dans les politiques et le curriculum du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Ce cours s'adresse aux enseignantes et enseignants de l'élémentaire et du secondaire qui possèdent les qualifications pour enseigner à la formation générale ou en études technologiques. Les participantes et les participants inscrits à ce cours ont un intérêt particulier pour cette matière et reconnaissent qu'une expérience d'apprentissage positive aux élèves est essentielle pour la prestation d'un programme d'éducation à l'enfance en difficulté. Les participantes et participants sont en mesure de combiner leurs connaissances du développement de l'élève et de l'apprentissage afin de répondre aux besoins de l'élève en difficulté. Les attentes en matière d'apprentissage ainsi que les contenus découlent des lignes directrices élaborées par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. (125 heures)



**DURHAM CATHOLIC
DISTRICT SCHOOL BOARD**
Learning and Living in Faith



**POINT NO 6 DE L'ORDRE DU JOUR
RENCONTRE NO 8**

Wednesday March 6, 2019

Dear Minister Lisa Thompson
Minister of Education
Mowat Block 22nd Floor
900 Bay Street
Toronto, ON M7A 1L2

REÇU LE

21 MARS 2019

SECTEUR DE LA DIRECTION

I am writing today, on behalf of the Durham Catholic District School Board Special Education Advisory Committee, to express our concern about the recent changes to the provincial funding model for Autism services and the impact that it will have on children, families and school boards.

We know that parents of children with special needs, regardless of the diagnosis, require significant support from both the government and the school system in order for their children to have meaningful access to education. Parents in our school communities have shared the devastating impact the changes to financial support are having on their children. They are also being challenged by the level of uncertainty that this new plan leaves families facing due to the lack of opportunities for transitional planning.

In keeping with our philosophy of inclusion, staff are prepared to support the children with autism who will be returning to our school system earlier than their parents had intended. However, the lack of clarity around the process is presenting a difficulty to our Student Services department. Educators in the Durham Catholic District School Board are committed to providing a safe and nurturing environment to all of our students, but without any clear details this task becomes even more difficult. Almost four weeks have passed since the changes were announced and there has been no contact with the school boards made by the Ministry of Education. The board has no clear understanding of which students will be returning or when, nor has there been any indication from you or the Ministry of Education as to what your promised increased support to school systems will look like. The Durham Catholic District School Board SEAC would like to know when the board will be given, or when the Board will hear about, the funding to support the influx of students into our system on April 1, 2019. Furthermore, what will the funding look like going forward into September 2019? Without this information, staff are unable to develop a plan to support these students who generally require intensive support and comprehensive planning around transitions.

Students with Autism Spectrum Disorder, regardless of where they are on the Autism Spectrum, require effectively planned transitions. The changes to the Autism Ontario program are the exact opposite of effectively planned transitions. We strongly request that the Ministry of Education informs us immediately as to the funding and transitional support that they are going to provide so that the staff of the Durham Catholic District School Board is able to provide a safe and accepting environment to meet the needs of all of these students.

Sincerely,

Valerie Adamo
Chair of Special Education Advisory Committee (SEAC)

cc: Anne O'Brien, Director of Education DCDSB
John Rinella, Chair DCDSB
Chairs of Ontario Special Education Advisory Committee
Members of Provincial Parliament for Durham Region

POINT NO 6 DE L'ORDRE DU JOUR
RENCONTRE NO 8



**DURHAM CATHOLIC
DISTRICT SCHOOL BOARD**
Learning and Living in Faith



REÇU LE :

13 AVR. 2019

SCU TUR DE LA DIRECTOR

Tuesday April 9, 2019

Dear Minister Lisa Thompson
Minister of Education
Mowat Block 22nd Floor
900 Bay Street
Toronto, ON M7A 1L2

I am writing today, on behalf of the Durham Catholic District School Board Special Education Advisory Committee to express our concern about the recent changes to the provincial funding model for class size averages and mandatory e-learning courses.

We are very concerned about the impact these changes are going to have on students with special education needs and our students who are at-risk for a variety of social, emotional and academic reasons. These most recent changes will have a detrimental impact on their education. The proposed class-size average of 28 is not in the best interest of any student, especially students for whom individual attention, additional support, and a differentiated program is essential for their success. Relationships with teachers are critical for this group of students. The research is very clear; children and youth develop resiliency when they have strong connections with one or more caring adults. Students who are not connected at school and are struggling as a result are not likely to develop the connections with teachers when they are in classes of 30 or more.

Students with special education needs or students who are at risk require significant support to have meaningful and equitable access to education. This drastic increase in the class-size averages is the opposite of such support. When secondary schools begin timetabling to meet your proposed class average, fewer teachers will mean a reduction in course options or sections. The negative impact will be multifaceted.

- Fewer courses mean fewer teachers to support our students in terms of their well-being.
- Fewer courses mean fewer electives; electives are often the glue that keep students connected to school.
- Fewer courses means specialized classes that support students with learning needs (e.g., Learning Strategies (GLEs)) will disappear because they typically have lower enrolment.
- Fewer courses means that students' options will be limited which will in turn limit the pathway choices of our students.

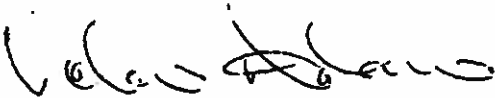
The proposed change requiring all students to take four mandatory e-learning credits is equally as concerning for this particular group of students. Besides the obvious issue of inequitable access to technology and Wi-Fi across the province, e-learning will simply not benefit all students. Individual learning styles are varied and not all students have the independence, problem-solving skills or resiliency to be successful in e-learning platforms. This includes, but is not limited to students with special education needs or students who are already at-risk for learning difficulties. Four mandatory courses will further erode choice from students who need to have the opportunity for as much choice as possible.

POINT NO 6 DE L'ORDRE DU JOUR
RENCONTRE NO 8

2 | Page

We strongly encourage you to reconsider the proposed changes to secondary education. We ask that you consider the impact that these changes are going to have on all students, but especially those with special education needs and/or students at-risk because of social, emotional and academic concerns.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valerie Adamo', written in a cursive style.

Valerie Adamo
Chair, Special Education Advisory Committee
Durham Catholic District School Board

cc: Chairs, District School Board Special Education Committees



POINT NO 6 DE L'ORDRE DU JOUR
RENCONTRE NO 8
Bluewater District School Board

351 1st Avenue North – PO Box 190
Chesley ON N0G 1L0
Telephone: (519) 363-2014 Fax: (519) 370-2909
www.bwdsb.on.ca

January 28, 2019

The Honourable
Lisa Thompson, M.P.P.
Minister of Education
22nd Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Dear Minister Lisa Thompson:

Bluewater District School Board's Special Education Advisory Committee (SEAC) would like to acknowledge and support Upper Grand District School Board's (SEAC) letter regarding the support of Bill 44 to amend the Education Act to bring awareness and understanding of pupils who may have Fetal Alcohol Spectrum Disorder (FASD).

Sincerely,

Tracy Lynn Atkinson
Special Education Advisory Committee Chair

cc: Chairs of Ontario Special Education Advisory Committees